



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## revendications

Question écrite n° 44258

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la diminution du budget des anciens combattants enregistrée en 2000 dans une période de croissance de recettes. Il souhaite savoir si, à l'occasion du collectif budgétaire, le ministre entend réexaminer les situations les plus urgentes compte tenu des possibilités offertes par la croissance. Il insiste notamment sur la nécessaire harmonisation des pensions des plus grands invalides calculées à ce jour selon un barème à deux vitesses, sur la sortie de la cristallisation des pensions des anciens combattants de l'ex-Union française, sur la situation des veuves de guerre. Il souhaite par ailleurs connaître si, à l'occasion du budget 2001, le Gouvernement entend donner suite aux demandes de l'UFAC exprimées dans la pétition nationale de l'association.

### Texte de la réponse

Le collectif budgétaire est prévu pour rectifier l'équilibre de la loi de finances pour 2000, compte tenu de l'évolution des recettes fiscales. Il n'est pas envisagé d'utiliser cette procédure pour couvrir des dépenses supplémentaire au titre des missions dévolues au secrétaires d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Par ailleurs, il est encore trop tôt pour connaître les mesures susceptibles d'être retenues dans le cadre du budget 2001 dont la préparation vient à peine de commencer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44258

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2000, page 2060

**Réponse publiée le :** 26 juin 2000, page 3797